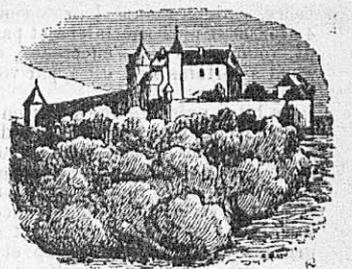




LA GRUYÈRE



Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit: « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration: Rue de la Sionge, Bulle.

ABONNEMENTS
Suisse 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.—
Etranger 1 an » 10.—
» 6 mois » 5.50
payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 20 cent. en plus.

HORAIRE BULLE-ROMONT: BULLE, arr. 8^h 12⁰⁷ (d. j. f. 15¹⁰) 15³⁰ 20¹⁷. BULLE, dép. 6.— 10⁰⁵ (10²⁵) 13³⁰ 17³⁵

ANNONCES
Canton de Fribourg 20 cts.
Suisse 25 »
Etranger 30 »
Annonces mortuaires
et retractions 30 »
Réclames 50 »
S'adresser à Publicitas S. A.
suisse de publicité (Cercle
Catholique, 1^{er} étage).

Grand Conseil

Séance de jeudi.

On adopte les comptes de la Bersetia pour 1923. On continue ensuite l'étude des comptes de l'Etat. Sont adoptés ceux de la direction de Police et de la Santé publique, de la Direction des finances.

M. Joye rappelle que la Commission d'économie publique souhaite que l'on réduise le personnel temporaire.

On adopte ensuite les comptes de la direction militaire, forêts, vignes et domaines.

Subsides aux communes

Il est accordé les subsides suivants: 8525 fr. à la commune de Montbrelloz pour les travaux de correction de la route Montbrelloz-Bussy;

5463 fr. à la commune de Riaz pour travaux de protection dans la Sionge;

52.000 fr. pour la correction de la route cantonale Bulle-Châtel-St Denis, à la sortie sud du village de Semsales;

90.000 fr. pour la correction de la route cantonale Romont-Bulle, au village de Vulsternens devant-Romont;

48.000 fr. pour la correction de la route cantonale Fribourg-Romont, au lieu dit: « Vers le Rian Courin », commune de Romont.

Une escarmouche.

Il s'agissait d'accorder une subvention de 44.000 fr. pour la correction des routes cantonales Romont-Rue et Romont-Bulle, au lieu dit « La Belle-Croix ».

M. Delabays, rapporteur, et M. Buchs, directeur des Travaux publics, avaient fait chacun leurs exposés coutumiers, qui ne sont jamais contredits quand il s'agit de subsides pour les routes ou pour les communes. On vota et tout passa comme une lettre à la poste. Mais on n'avait pas compté avec le député Grand qui fit un discours-ministre pour dire que cette correction de route, quoique utile et même nécessaire, allait couper un beau jardin historique à Romont. Il fit valoir le côté esthétique du jardin et demanda le renvoi du décret au mois de novembre prochain.

M. Buchs argua que le département des ponts et chaussées présentait un projet bien étudié et que le renvoi nous priverait d'un subside de chômage de 10.000 fr.

M. Delabays combattit énergiquement la proposition Grand et lança quelques appels patriotiques. Mais rien n'y fit: le roi-telel romontois eut raison par 18 voix contre 15. A noter que 33 députés sur 115 ont tranché le nœud gordien de cette affaire.

Séance de vendredi matin.

Comptes de l'Etat (suite)

Direction des travaux publics.

M. Joye expose que les dépenses pour 1923 furent de 1.761.657 fr. Il fait remarquer que ce département a payé l'aménagement intérieur de la nouvelle Ecole de Grange-neuve, attendu que les meubles provenant de l'Institut agricole n'étaient pas suffisants. Cette dépense a été de 40.000 fr.

M. Buchs, directeur des Travaux publics, dit que dans les devis de construction de l'Ecole d'agriculture l'ameublement n'était pas compris. C'est pour cette raison que l'on a dû prélever 40.000 fr. sur les comptes de l'an dernier.

Code pénal (suite)

Judi, de 9 1/2 h. à midi, le Grand Conseil étudie la fin de la discussion des seconds débats du projet de code pénal. Il est fait quelques remarques rédactionnelles.

Séance de vendredi matin.

On adopte la balance générale des comptes de l'Etat et le bilan, ainsi que le compte des capitaux. Il est fait remarquer que la Caisse de l'Etat devrait faire le remboursement de certaines petites dettes (Drogens, Bellechasse et Sanatorium des Lys.)

M. Challon, directeur des finances, établit, en fin de discussion, que nos comptes sont aujourd'hui beaucoup plus clairs et plus précis.

Corrections de routes.

A propos de la correction de Semsales, M. Savoy, député, voudrait que cette route soit placée en 1^{re} classe pour éviter les dépenses demandées aux communes.

M. Louis Blanc dit que jadis on n'a pas voulu entendre les desiderata de toute la députation de la Gruyère pour les chemins de fer de ce district. Nous sommes aujourd'hui obligés de dépenser de fortes sommes pour remédier aux erreurs passées.

On s'était préoccupé alors de l'intérêt particulier et, si on l'avait osé, on aurait fait passer le chemin de fer au milieu de certains cafés.

M. Buchs établit les gros avantages de cette correction et elle est adoptée.

L'entrepôt de fromages de Pérolles.

Après rapport de M. C. Bonny, le Grand Conseil ratifie la vente de l'entrepôt de fromage de Pérolles pour le prix de 36.500 fr. Le Conseil d'Etat est chargé de pourvoir à l'exécution du présent décret.

Pétition de M. Casimir Genoud.

Le citoyen C. Genoud, à Châtel-St-Denis, envoie une nouvelle pétition au Grand Conseil relative aux sources de Mormothey qui furent vendues jadis à des hôteliers de Vevey par le propriétaire C. Genoud. Ce dernier ne pouvait dévier ces sources de leur cours naturel. Des procès furent intentés et l'Etat acheta les pâturages et les sources restent la propriété de M. Genoud. Celui-ci demande que ces sources soient aussi achetées par l'Etat.

M. Buchs, directeur des Travaux publics, et M. Louis Blanc proposent d'écarter la pétition de M. Genoud.

M. Vonderweid, directeur militaire, dit que le coût des pâturages de M. Genoud a été rémunérateur pour l'intéressé.

Une longue discussion est ouverte entre MM. O. Genoud, Grand, Diesbach.

En votation finale, le Grand Conseil décide d'écarter la pétition de M. Casimir Genoud et de passer à l'ordre du jour.

Code pénal (suite)

On termine l'étude des seconds débats, ainsi que celle des troisièmes débats.

Une captivante discussion est ouverte à propos de l'adultère, M. Paul Morard, avec beaucoup d'énergie, défend le principe que l'honneur de la famille va avant celles des tribunaux et de la justice. Il propose donc que la plainte pour adultère puisse être retirée avant le jugement définitif, c'est-à-dire que si un tribunal inférieur a condamné et qu'il y ait recours au Tribunal cantonal, l'époux plaignant pourra toujours se désister de sa plainte avant le prononcé de l'instance supérieure.

M. Bourgnecht a allégué toute une série curieuse de raisons pour empêcher le retrait de la plainte après jugement du tribunal d'arrondissement. Il a notamment trouvé cette perle que l'époux ou l'épouse condamné pourrait toujours demander leur grâce au Grand Conseil, ce qui remplacerait un retrait de plainte. En outre, il a ajouté que ceux qui portent plainte pour adultère sont des personnes peu intéressantes (Rires dans l'auditoire).

M. Vonderweid a plaidé pour la dignité de la justice sans songer que l'honneur de la famille est bien au dessus des petits tribunaux de la capitale ou de la province.

M. Perrier, conseiller d'Etat, a soutenu le point de vue des deux précédents orateurs.

Mais le Grand Conseil, par 40 voix contre 38, a donné raison à M. Morard en ce sens que toute plainte portée pour adultère pourra être retirée jusqu'au jugement définitif.

Il est regrettable que M. Morard n'ait pu assister à tous les débats, car, les deux

fois où il est intervenu, il a eu un plein succès.

Le code statue à l'article du duel que les médecins qui y prêtent leurs concours sont punis.

M. Barthe estime, avec beaucoup de bon sens, que le devoir d'un médecin est de toujours prêter secours à tous les blessés.

M. Clément dit alors que le sens de sa proposition est que le médecin ne sera puni qu'à la condition qu'il coopère au duel comme le fait un second ou un témoin. L'article est adopté dans ce sens.

Séance de vendredi après-midi.

M. Marbach développe sa motion sur l'impôt fédéral de guerre. Il s'agit de poser une base précise pour l'évaluation du bétail servant à établir les sommes imposées pour le bordereau fédéral.

M. Challon, directeur des finances, expose les bases légales de l'arrêté fédéral sur la perception de l'impôt de guerre. Il donne au motionnaire l'assurance que le Conseil d'Etat veillera à ce que la perception se fasse dans les normes légales.

Achats de pâturages.

Il est accordé 16.000 fr. pour l'achat de la forêt de Boulez (Ponthaux), et 39.000 fr. pour le pâturage du Plan Rosset la Vère (Cerniat et Charmey). Ces acquisitions seront payées en partie grâce au fonds de réserve des forêts et avec un subside de 2.500 fr. fourni par les E. E. F.

Rapport de la Banque de l'Etat.

M. Robert Week rapporte sur les comptes de la Banque de l'Etat pour 1923.

Le rapporteur expose la situation économique du pays et spécialement celle de l'agriculture, qui est favorable, ensuite de la suppression du chômage. En 1923, il y eut augmentation des taux d'intérêt. Les titres de la Banque sont portés à leur valeur moyenne au 31 décembre passé.

L'exercice boucle par un bénéfice net de fr. 2.154.972.

Liquidation de la Commerciale.

Voici le rapport sur la liquidation de la Banque commerciale fribourgeoise, présenté par la Commission spéciale du Grand Conseil, pour l'exercice 1922-1923.

M. Despond (Bulle) rapporte.

En vertu du mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé, en séance d'hier, à l'examen des opérations de liquidation de la Banque commerciale fribourgeoise effectuées par la Banque de l'Etat de Fribourg, chargée de cette tâche par le président du Tribunal et ensuite par le Conseil d'Etat.

Nous avons eu sous les yeux: le rapport de la Banque de l'Etat au Conseil d'Etat, le rapport de la commission examinatrice des comptes, composée de M. Zachmann, représentant des banques créancières et de MM. Ch. Egger, avocat, et Dr Piller, nommés par les actionnaires et enfin le compte de Profits et Pertes, le bilan.

Nous croyons devoir vous rappeler succinctement et pour mémoire les différentes phases de cette malheureuse affaire, soit:

1. Le dépôt du bilan opéré par le conseil d'administration de la Banque commerciale, en date du 10 novembre 1921.

2. La nomination, le même jour, par le président du Tribunal, de la Banque de l'Etat en qualité de curatrice de la Banque défaillante.

3. L'expertise de la Fiduciaire suisse, à Bâle, qui, le 7 décembre 1921, accusait un excédent passif de fr. 13.980.234,57 dont fr. 8.980.234,57 à supporter par les seuls créanciers.

4. La proposition de la Banque de l'Etat de remettre aux créanciers le 70 % de leurs avoirs, selon certaines modalités et de rembourser à valeur entière les carnets d'épargne de la Banque commerciale fribourgeoise inférieurs à 500 fr.

5. Le bilan définitif établi par la Fiduciaire de Bâle, révélant un déficit net de

fr. 8.572.640,65 représentant une perte de 84,25 % pour les créanciers.

6. L'approbation par le Grand Conseil de l'offre faite par la Banque de l'Etat au nom de l'Etat de rembourser le 70 % des créances, ce qui comportait un sacrifice de la part du canton estimé au début à fr. 1 million 800.000.

7. Les difficultés ayant surgi entre créanciers, actionnaires, banques créancières et l'Etat de Fribourg, qui furent aplanies par un compromis intervenu le 20 décembre 1922, sous les auspices du Tribunal fédéral.

8. Le procès intenté à la Banque commerciale en liquidation et à l'Etat par le Banco di Roma qui fut terminé par voie transactionnelle.

9. Enfin la liquidation assurée exclusivement par la Banque de l'Etat, sous le contrôle du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et des banques créancières.

Nous avons tenu à être exactement renseignés sur la situation et nous pouvons dire que nous avons été satisfaits des explications fournies. Nous avons entre autres constaté:

a) que les recherches en responsabilité civile des administrateurs de la Banque Commerciale ont été abandonnées aux créanciers, mais que ceux-ci n'ont pas fait usage de leurs droits;

b) que la transaction intervenue entre le Banco di Roma, aux fins de terminer les procès, a été l'objet de longues négociations et a abouti à une solution qui nous a paru équitable. Celle-ci a été obtenue par l'examen purement objectif du problème à résoudre, sans autre préoccupation de la part du distingué négociateur fribourgeois M. L. Daguette.

On a beaucoup dit que la liquidation de la Banque Commerciale aurait pu être évitée. Il y a lieu de constater à ce sujet que si la Banque Commerciale avait continué son activité, elle aurait de toute façon dû enregistrer la perte de son capital-actions et une perte de 30 % environ sur les créances. Cela ressort des comptes de liquidation.

Nous nous faisons un devoir de déclarer que la Banque de l'Etat a accompli sa délicate et laborieuse tâche de liquidation avec beaucoup de tact et un souci constant des intérêts qui lui étaient confiés. Elle n'a jamais abusé de sa situation pour se créer des avantages particuliers sous forme, par exemple, d'intérêts trop modérés calculés sur les disponibilités de la liquidation de la Banque commerciale.

Voici quelques postes du compte de profits et pertes:

A. Débit. — Situation d'entrée. — Perte prévue 2.386.694,07 fr., car il convient de faire remarquer que le solde passif constaté par la Fiduciaire s'élevait à fr. 8.572.640,65, mais que ce chiffre s'augmenta de:

a) fr. 733.121,35 provoqués par le retard apporté à l'homologation et par les fluctuations des cours sur les devises, intervenues entre temps;

b) fr. 345.088,50 pour amortissement sur immeubles, soit de fr. 1.116.123,02, ce qui portait la perte totale à fr. 9.688.763,67. Le 30 % à la charge des créanciers étant de fr. 7.302.069,60, il restait donc le chiffre ci-dessus indiqué de fr. 2.386.694,07.

2. Les frais de concordat se montent à fr. 90.580,85.

3. Les frais généraux à fr. 402.134,74.

B. Crédit. — Il a été récupéré fr. 816.244,24 par bénéfice sur la réalisation d'effets publics et surtout par des rentrées de créances sur débiteurs douteux.

Le compte de Profits et Pertes, qui accusait à l'origine de la liquidation un déficit de fr. 2.386.694,07 ne présente plus actuellement qu'une perte de fr. 1.220.779,21.

Il est à présumer que cette situation s'améliorera encore par la suite des opérations grâce à une nouvelle compression éventuelle du poste des pertes sur débi-

del

Mont-Blanc, 9, GENEVE.

orceau de

GHT

DILLAC

conduite intérieure, 4 places, entièrement révisée, excellente à vendre pour cause de double emploi, à prix très avantageux. S'adresser à Publicitas S. A. urg.

vendre side-car

état. S'adresser à Publicitas, Bulle, 421 B.

VENDRE

de La Tour une maison avec 3 appartements attenants. S'adresser à Publicitas Bulle, 422 B. 1049

juridique.

des Poursuites de la Cour d'Appel aux enchères publiques, le vendredi 17 mai 1924, à 10 heures, dans une salle de l'Hôtel de la Ville, à Corbières.

en foin et les deux lots de terre adjacents de M. Olivier feu Léon.

du 1 mai 1924.

juridique.

des Poursuites de la Cour d'Appel aux enchères publiques, le vendredi 16 mai 1924, à 3 heures, au domicile de M. Placide DEY, à Chamoriville.

chamoisées. 10 mai 1924.

teurs, estimées dans leur ensemble à fr. 4.075.000 et plus spécialement par la vente des immeubles qui s'effectuera, contrairement à certains « on dit », par voie de mises publiques.

Le bilan présente une situation bien simplifiée comparativement à celle du début.

Nous devons nous estimer heureux que cette liquidation, opérée au milieu des difficultés exposées plus haut, ait produit un aussi bon résultat. La compétence et la diligence de la Banque de l'Etat et de ses organes y sont pour beaucoup et nous saluons avec plaisir la nouvelle que le sacrifice prévu pour l'Etat sera abaissé.

Nous rendons hommage à tout le personnel qui a été souvent surmené, mais qui a bien travaillé.

La Banque de l'Etat n'a pas facturé ses prestations pour direction et surveillance de la liquidation.

Nous vous recommandons l'approbation des opérations effectuées à ce jour et la décharge à la Banque de l'Etat.

M. Chetton, directeur des finances, complète l'exposé de M. Despond en disant que la clôture du 1^{er} exercice est très favorable.

Le compte de liquidation est ensuite adopté.

Pénitencier de Bellechasse.

M. Gobel, rapporteur, dit qu'il y a un bénéfice de 16.041 fr. pour 1923.

M. Weck rend hommage à la bonne administration de cet institut, au zèle et au dévouement du directeur.

Dans l'inventaire, il y a une mieux-value de 34.180 fr. Dans le bilan, l'augmentation est de 50.226 fr.

Assurance contre l'incendie.

M. Blanchard rapporte sur cette question. Il y a un excédent de recettes de 330 mille 500 fr. La marche de cet exercice est favorable, malgré les 97 sinistres enregistrés en 1923 et dont les dommages ascendent à 866.079 fr. La fortune nette de la caisse au 31 décembre est de 1.559.881 fr., placée en titres de toute sûreté à la Caisse hypothécaire.

Dans les Cantons.

Vaud. — Un accident à la Blécherette. — Un très regrettable accident s'est produit mardi matin, vers 9 h. 30, à l'aérodrome de la Blécherette, près Lausanne :

Le premier-lieutenant Henri Kramer, chef pilote et directeur commercial de l'Aéro Lausanne S. A., qui avait fait la veille et le matin même de brillants vols d'entraînement en vue du grand meeting international d'aviation qui s'organise à Lausanne pour les 28 et 29 mai prochains, était à terre et mettait en marche un appareil, lorsque l'hélice qui tournait l'atteignit au bras droit, qui fut brisé net. Immédiatement transporté à la clinique Mont-Riant, Henri Kramer fut opéré par le Dr Henri Paschoud, assisté du Dr Michel Burnier et du Dr D. Dolivo. L'état du blessé et satisfaisant.

Le premier-lieutenant Henri Kamer, qui vole depuis 1913 et qui a formé plus de cent élèves aviateurs, n'avait jamais eu d'accident jusqu'ici. Il est infiniment regrettable que l'accident dont il a été la victime lui soit arrivé la veille du grand meeting auquel il se réjouissait de participer et pour lequel il travaillait très activement.

A L'ÉTRANGER

TURQUIE

La terre tremble en Turquie.

Plusieurs secousses sismiques se sont produites mercredi vers 4 heures dans la région d'Erzeroum ; trois villages ont été complètement détruits et quatre autres partiellement ; il y a une cinquantaine de victimes.

CANTON DE FRIBOURG

Fête des chanteurs fribourgeois.

Fribourg, la cité des Zähringen, se fait coquette pour recevoir dignement les 1500 chanteurs qui vont affronter le jury de la fête cantonale, samedi et dimanche. Il y aura certainement une grosse affluence de visiteurs qui, tout en allant applaudir les chanteurs, iront admirer l'œuvre du nouveau pont de Zähringen et le pont de Percelles que beaucoup n'ont encore pas vu. Nous nous faisons un plaisir de rappeler que samedi soir et dimanche sera exécuté le Festspiel patriotique intitulé : *Noir et Blanc*, composé par M. Joseph Bovet, notre hardi fribourgeois.

Ci-après le programme général de la fête :

Samedi 17 mai 1924.

Séance du Jury, du Comité Cantonal et de la Commission Musicale à 9 heures 45 du matin, Hôtel Terminus.

Dès 8 h., matin. Arrivée des Sections.

10 h. 15-11 h. 30, matin. *Concours d'exécution* : Division moyenne (Salle Livio) L'Alpée, Lausanne ; L'Echo du Moléson, Epagny ; Männerchor, Morat ; Chorale, La Tour-de-Trême ; Société de Chant, Matran ; Union Chorale, Châtel-St-Denis ; Cécilienverein, Tavol ; Union Chorale, Berne.

11 h. 45, matin. Réunion des Sociétés avec leurs bannières, Place de la Gare.

12 h. Départ pour le Théâtre Livio. Réception de la Bannière Cantonale.

2 h. 3 h. 30, soir. *Concours d'exécution* : Division facile (Salle Livio) Société de Chant de la Fédération ouvrière, Fribourg ; Société de Chant, Belfaux ; Union Chorale, Montet-Frasses ; Persévérance, Bas-Vully ; Société de Chant, Marly ; Les Amis, Ependes ; Cécilienne, Montagny ; L'Harmonie, Arcandiel ; Männerchor, Montilier.

Concours de lecture à vue : (Salle des Merciers) Union Chorale, Romont ; Chorale de Bulle ; La Mutuelle, Fribourg ; Société de Chant, Estavayer ; L'Alpée, Lausanne ; L'Echo du Moléson, Epagny ; Chorale de La Tour-de-Trême ; Société de Chant, Matran ; Union Chorale, Châtel-St-Denis ; Société de Chant, Belfaux.

4 h. 5 h. 15, soir. *Concours d'exécution* : Division difficile (Salle Livio) Union Chorale, Romont ; Chorale de Bulle ; La Mutuelle, Fribourg ; Société de Chant, Estavayer ; Männerchor, Fribourg ; Société de Chant de la Ville.

5 h. 30, soir. *Répétition générale des chœurs d'ensemble*. (Chœurs à Capella, pour les trois divisions.)

7 h. Souper dans les hôtels et restaurants de la ville.

8 h. 15, Soirée officielle. Proclamation des Vétérans de la Société Cantonale.

Soirée offerte par la Société de Chant de la Ville de Fribourg.

Dimanche 18 mai 1924.

6 h., matin. Diane.

8 h., matin. Messe pour les chanteurs à St-Nicolas. Culte.

9 h. 30, matin. Répétition générale des chœurs d'ensemble français et allemand avec orchestre.

11 h., matin. *Concours des chœurs de Dames et chœurs mixtes*. Damenchor, Morat ; Damenchor, Montilier ; Chœur mixte de St-Nicolas ; Chœur mixte de St-Pierre ; Maîtrise de St-Nicolas.

12 h. Banquet officiel (Hotel-Terminus).

2 h., soir. Cortège.

3 h., Grand Concert au Théâtre Livio.

5 h., Proclamation des résultats.

8 h. 15, soir. Représentation au Théâtre Livio. Soirée familière.

Levée du séquestre sur le bétail.

— L'office vétérinaire fédéral signale que, depuis le 17 avril, aucun nouveau cas de fièvre aphteuse n'a été constaté sur territoire fribourgeois et que le canton de Vaud est actuellement indemne de cette maladie.

Sur la proposition de la Direction de l'intérieur et de l'agriculture, le Conseil d'Etat a donc pris, le 13 mai, un arrêté levant le séquestre ordinaire mis sur le bétail des communes non contaminées du district de la Glâne.

Dans les communes contaminées, le séquestre renforcé est maintenu sur les fermes infectées, ainsi que le séquestre ordinaire sur le bétail des fermes des communes de Romont, Villaz-Saint-Pierre, Sviriez et Chavannes-les-Forts.

Le département de l'agriculture est chargé de prendre les mesures de police sanitaire que pourrait nécessiter ultérieurement le bétail contaminé, en vue de la levée définitive du séquestre dans les communes de Romont, Villaz Saint Pierre, Sviriez et Chavannes-les-Forts.

Les foires au bétail seront rétablies dans le district de la Glâne, dès le 1^{er} juin.

La quarantaine imposée sur le bétail vaudois est rapportée, ainsi que la décision interdisant l'entrée dans le canton du bétail provenant des foires de quelques localités vaudoises.

Le présent arrêté du Conseil d'Etat entre immédiatement en vigueur.

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, dans sa séance du 13 crt., a décidé de lever également la quarantaine mise par arrêté du 8 mars dernier sur le bétail provenant du canton de Vaud.

Quarantaine levée.

— Nous apprenons que le Conseil d'Etat du canton de Berne vient d'abroger son arrêté du 2 avril 1924 mettant en quarantaine le bétail provenant du canton de Fribourg. Les relations entre marchands fribourgeois et bernois sont donc rétablies.

GRUYÈRE

La fête des Armaillis de la Gruyère.

En des paroles amicales, M. le Préfet Gaudard exprime sa satisfaction d'avoir été invité à la fête de ce jour. « Tous nous sommes armaillis », ne peut-il s'empêcher de dire du fond du cœur. L'honorable magistrat remémore ses bons souvenirs d'enfance, desquels il conserve précieusement son costume d'armailli au complet.

Afin de maintenir la réputation d'hospitalité de la Gruyère, hospitalité qui a été chantée par les poètes, il recommande aux

armaillis de garder cette bonne tradition de leurs ancêtres. Qu'ils fassent, comme toujours et comme autrefois, les honneurs du chalet en bons et braves Gruyériens, soucieux de la bonne renommée du pays.

M. James Glasson, syndic, remercie et félicite chaleureusement les armaillis au nom de l'autorité communale. La Ville de Bulle, dit-il, a salué le magnifique cortège des fiers montagnards et admiré leurs beaux troupeaux. M. le Syndic fait une heureuse description de la nouvelle bannière, emblème de la verte Gruyère. Il porte son toast à cette société des armaillis composée d'hommes aux idées saines, société qu'il espère voir devenir toujours plus nombreuse. Au nom de la Ville de Bulle, il offre les vins d'honneur.

Heureux d'avoir satisfait les armaillis qu'il remercie de leur aimable invitation, le peintre Vonlanthen, auteur de la bannière, apporte le salut du Lac à la montagne.

M. Edouard Glasson, le dévoué collaborateur de toutes les bonnes causes, l'ami de nos sociétés locales, a montré une fois de plus sa grande spontanéité à prêter son concours à l'occasion de l'organisation de la fête de ce jour, parce que, dit-il, l'armailli incarne la montagne, le pays. M. Glasson évoque de nouveau le but du drapeau ; il voit le bonheur de l'armailli dans le travail, la simplicité et dans son attachement au sol, à la montagne.

Puis ce fut la voix du bon sens et de la sage expérience qui, par la bouche de M. Auguste Rime, un vétérinaire de la montagne, donne des conseils très judicieux.

M. Naf, notre distingué conservateur du Musée Gruyérien, en artiste et en homme de cœur, émet son opinion sur le costume actuel de l'armailli gruyérien, costume qu'il trouve joli et qu'il compare un peu à celui du soldat à cause de son uniformité ne faisant pas de différence entre le pauvre et le riche.

Sa mémoire lui fait redire quelques agréables souvenirs d'enfance lorsqu'il passait ses vacances aux Colombettes. Le sympathique M. Naf se sent très touché du titre de Gruyérien d'adoption que vient de lui attribuer M. Ruffieux, major de table. Il prie les armaillis de ne jamais déroger aux belles traditions du pays. Il les remercie comme citoyen de l'honneur qui lui est dévolu ; comme conservateur du Musée Gruyérien, il les prie de l'aider dans sa tâche de grouper tous les souvenirs qui rappellent le pays. Puis l'orateur porte son toast aux armaillis de la Gruyère.

Un éleveur autorisé, M. Casimir Kolly, au Mouret, membre de la Commission d'économie alpeste, se fait le plaisir d'apporter le salut des éleveurs de la Sarine. Il décrit un peu la vie de l'armailli, non exempt de soucis et toute de travail.

L'Hommage à la Suisse, toujours de circonstance et surtout toujours aimé, joué par notre vaillant Corps de Musique, est venu encore hausser le diapason de la joie qui règne déjà dans toute l'assemblée. Ce dernier morceau fait éprouver pour les musiciens autant d'admiration que de gratitude.

Aussi, après avoir, en une heureuse improvisation, dit son plaisir d'être de la fête, M. Mossu, l'orateur suivant, enchanté de cette production, épanche sa satisfaction en félicitant musiciens et chanteurs bullois de leurs belles productions. Puis il adresse ses meilleurs souhaits à la Société des armaillis.

M. le major de table donne lecture de deux télégrammes de sympathie et de reconnaissance qui vont immédiatement être adressés à M. Masny, conseiller fédéral et à M. le professeur abbé Bovet.

Et l'on entend encore une charmante poésie patoise, de M. Ruffieux, *La tsanthon di j'armaillis*, dite par l'auteur, et soulignée de vifs applaudissements.

La fête n'est pas été complète sans le chant de l'hymne pastoral et gruyérien, l'immortel *Ranz des vaches*, que M. Léon Blanc, entonna de sa belle voix de ténor et que toute l'assistance reprit en chœur.

Mlle Cécile Reichlen, comme dit notre collègue *Le Fribourgeois*, fait une crâne entaille au protocole habituel qui veut que les orateurs soient choisis parmi le sexe fort. Sa boutade humoristique fit beaucoup rire.

Conformément au programme, la fête se clôtura à 4 heures 30 par d'excellentes paroles de M. Charles Gapany qui adressa encore de sincères remerciements à la Ville de Bulle pour ses vins d'honneur, aux sociétés locales, aux organisateurs, dont M. Brodard, et au major de table M. Ruffieux.

Des photographies prises resteront un souvenir vivant de cette belle journée, qui

sera souvent un sujet de conversation au chalet, le soir autour du foyer pétillant.

Et nous ne saurions terminer sans adresser également nos meilleurs vœux à la Société des armaillis et à ces vaillants et beaux gars au bredzon de triège qui dans quelques jours vont, avec leurs beaux troupeaux, prendre le chemin de l'alpe.

Alpage. — Dans sa séance du 13 mai, le Conseil d'Etat a pris l'arrêté ci-après fixant les conditions d'alpage pour 1924 :

Article premier. — Les animaux qui ont été malades de la fièvre aphteuse et dont la guérison ne remonte pas à plus de huit mois avant la montée à l'alpage ne peuvent être estivés.

Art. 2. — Doivent être exclus de l'estivage :

a) Les animaux des régions dans lesquelles règne la fièvre aphteuse au moment de la montée aux alpages ;

b) Tous les animaux imparfaitement guéris (convalescents).

Art. 3. — Les troupeaux qui comprennent des animaux destinés au pâturage ou à l'alpage ne doivent être modifiés ni par l'achat, ni par l'apport d'animaux provenant d'autres cantons, dans les vingt jours qui précèdent le pacage.

De même, le bétail qui a été conduit au marché ne doit plus être joint aux animaux en quarantaine.

Art. 4. — Dans les communes du district de la Glâne qui ont eu des cas de fièvre aphteuse en 1924, l'alpage des animaux appartenant aux fermes non infectées ne pourra avoir lieu que vingt jours après la levée du séquestre ordinaire. Les propriétaires intéressés devront, au surplus, produire une déclaration du vétérinaire de cantonnement attestant que les animaux destinés à l'alpage ne sont suspects d'aucune maladie contagieuse. Ils remettront cette déclaration, visée par la préfecture, à l'inspecteur du bétail, pour obtenir le certificat d'alpage.

Art. 5. — Tout animal qui est conduit à l'estivage hors de l'arrondissement d'inspection doit être accompagné d'un certificat de santé sur formulaire C (art. 40, chapitre 3, de l'ordonnance d'exécution du 30 août 1920).

Art. 6. — Les inspecteurs du bétail ne délivrent des certificats de santé (formulaire C) pour l'estivage que si le propriétaire ou une personne adulte, dûment autorisée par lui, certifie par l'apposition de sa signature sur le talon du certificat, que les animaux destinés à l'alpage ne sont suspects d'aucune maladie contagieuse.

Art. 7. — Il est permis de recevoir à l'alpage, sur les montagnes fribourgeoises du bétail provenant d'autres cantons, aux mêmes conditions que celles qui sont fixées pour les propriétaires domiciliés dans le canton de Fribourg. L'alpage du bétail provenant d'autres cantons n'est autorisé qu'en cas de réciprocité.

Musée Gruyérien. — Le public est avisé que l'horaire d'été du Musée Gruyérien et de la Bibliothèque publique est entré en vigueur le 15 mai.

En conséquence, le Musée est ouvert gratuitement le dimanche de 2 à 6 heures ; le jeudi de 9 heures à midi et de 2 à 6 h. La Salle de Lecture est ouverte gratuitement chaque jour, de 1 1/2 à 6 heures, le dimanche inclusivement. Elle est fermée le lundi, et le soir, pendant la saison d'été, conformément au règlement.

Cependant, pour être agréable aux lecteurs qui ne disposent que de leurs soirées, la direction ouvrira la salle le mercredi et le samedi de 8 à 10 heures du soir, ceci provisoirement et à titre d'essai.

L'horaire du prêt à domicile demeure sans changement.

Corps des Sapeurs-Pompiers.

— Les jeunes gens désireux de faire partie du corps des Sapeurs-Pompiers sont priés de s'inscrire avant le 20 mai auprès du commandant, M. Fritz Zaugg, en indiquant la date de naissance, la maison dans laquelle ils travaillent et celle dans laquelle ils habitent.

Communiqué.

Conférence.

— Dans sa conférence de jeudi après midi, au Closeau, M. Brecher, le distingué secrétaire de l'Union centrale des Producteurs de lait suisses, a démontré clairement les effets bienfaisants de l'organisation des groupements. Il a fallu la crise agricole de 1922 pour suggérer aux paysans des Etats-Unis l'idée de se grouper et d'organiser la vente de leurs produits pour en tirer une équitable rémunération. Cette organisation a pris maintenant, là-bas, une belle extension ; des congrès rassemblant les délégations des groupements agricoles d'un pays discutent les intérêts de tous les producteurs. Des décisions de ces grandes assemblées, découle la prospérité des travailleurs de la terre.

de conversation au foyer pétillant. On terminera sans meilleurs vœux à cet à ces vaillants et de triège qui dans avec leurs beaux chemin de l'alpe.

La séance du 13 mai, l'arrêté ci-après fi-page pour 1924 : s animaux qui ont e apteuse et dont pas à plus de huit l'alpage ne peuvent

re exclus de l'esti-régions dans lesquel-tesse au moment de ; imparfaitement gu-

aux qui comprennent u au pâturage ou à tre modifiés ni par t d'animaux prové- dans les vingt jours

qui a été conduit au être joint aux ani- communes du district ou des cas de fièvre l'alpage des animaux es non infectées no

vingt jours après la linaires. Les proprié- ont, au surplus, pro- du vétérinaire de can- que les animaux desti- suspects d'aucune

Ils remettront cette la préfecture, à l'ine- r obtenir le certificat

mal qui est conduit à rronddissement d'ine- ompagné d'un certifi- laire C (art. 40, chif- d'exécution du 50

ecteurs du bétail ne s de santé (formulaire si le propriétaire ou dument autorisée par position de sa signa- rificatif, que les an- ge ne sont suspects

tagieuse. mis de recevoir à l'al- nes fribourgeoises du tres cantons, aux mè- elles qui sont fixées s domiciliées dans le L'alpage du bétail cantons n'est autorisé ité.

rien. — Le public aire d'été du Musée Bibliothèque publique le 15 mai.

le Musée est ouvert che de 2 à 6 heures ; à midi et de 2 à 6 h. est ouverte gratuite- de 1 1/2 à 6 heures, le ent. Elle est fermée le dant la saison d'été, glement.

que de leurs soirées, la salle le mercredi et heures du soir, ceci titre d'essai.

à domicile demeure

eurs-Pompiers. désireux de faire par- apeurs Pompiers sont ant le 20 mai auprès Fritz Zaugg, en indi- sance, la maison dans t et celle dans laquelle Communiqué.

Dans sa conférence au Closeau, M. Brets- secrétaire de l'Union teurs de lait suisses, a les effets bienfaisants groupements. Il a fallu 1922 pour suggérer aux nis l'idée de se grouper ente de leurs produits quitable rémunération, pris maintenant, là-bas, ; des congrès rassem- s groupements agri- sentent les intérêts de . Des décisions de ces , découle la prospérité a terre.

Après cette intéressante démonstration, le conférencier a fait défiler sur l'écran une série de vues du nouveau continent.

Après avoir admiré de superbes et grands édifices des centres américains, l'assistance s'est intéressée aux travaux de culture du coton et de la canne à sucre ; elle a eu surtout plaisir à voir ces palais modernes aux vastes fenêtres qui forment là bas les écuries, et où sont alignées de superbes têtes de bétail.

Quoique le conférencier n'eût pu être pas suffisamment détaillé le sujet préféré de l'auditoire, l'importance de l'organisation des Producteurs de lait, la conférence d'hier n'en reste pas moins instructive.

Fourriers romands. — Fribourg recevait dans ses murs, samedi et dimanche dernier, l'Association romande des fourriers suisses. Ceux-ci, au nombre d'une soixantaine, tenaient leur assemblée générale annuelle.

Le samedi eurent lieu, au stand des Neigles, les tirs au pistolet. La fréquentation à ces tirs fut assez nombreuse et les résultats prouvèrent que nos fourriers, les anciens surtout, savent, quand l'occasion se présente, se servir de leur arme.

Dimanche matin, dans la grande salle de l'Hôtel de l'Autruche, eut lieu l'assemblée. Elle fut rondement menée par le président Dupont de Genève, et les tractandabientôt épuisés. Le Comité en charge, les Commissions de tir et du Journal furent, à part quelques désistements, confirmés par acclamations dans leurs fonctions. Les différents rapports présentés ont également été approuvés.

Un modeste banquet réunit ensuite les quartiers matres et fourriers. Prirant successivement la parole, le président Dupont, M. le colonel de Reynold, doyen des officiers suisses, représentant le Conseil d'Etat, le représentant de la ville de Fribourg, le délégué des sous officiers de Fribourg, le vice-président de la Fédération des fourriers suisses et le président de la commission de tir pour la proclamation des résultats de la veille. Le rôle des fourriers à l'armée, ses fonctions, sa responsabilité, furent les thèmes de ces excellents discours. Puis l'ami « Pompon », le désopilant Pompon, vint mettre, avec l'acrobate Montginié, l'assemblée en pleine gaité, sans oublier le ténor Jacques qui charma l'auditoire de ses délicieuses productions. Le camarade Magnin fonctionna avec tact et beaucoup d'esprit comme major de table.

M. le colonel Roger de Diesbach, commandant de la brigade 4, qui ramettait ce même jour, au lieutenant-colonel Lederrey, le commandement du Régiment fribourgeois 7, a tenu à venir saluer les fourriers et, en termes bien sentis, il releva l'attachement qu'il a pour eux.

Un concert d'orgues à St-Nicolas vint terminer cette réunion et laissa une profonde impression chez les visiteurs.

Les derniers instants se passèrent bien rapidement et nos fourriers quittèrent « les bords de la libre Sarine » heureux d'avoir fraternisé une nouvelle fois et d'avoir travaillé dans l'intérêt de l'association romande et de l'armée.

La prochaine assemblée aura lieu en 1925 à Yverdon.

Pour devenir un bon tireur. M. le capitaine Sumier, contrôleur à la fabrique fédérale d'armes, à Berne a publié une brochure très intéressante ayant comme titre : *Ce que tout tireur doit savoir*. Chaque tireur devrait la lire attentivement. Il s'épargnerait de coûteuses expériences et de pénibles désillusions. Voici tout d'abord quelques conseils qu'il adresse aux débutants :

Les exercices de tir effectués dans les sociétés ne dépassent en moyenne pas le nombre de 7 à 9 par année. Echelonnés dans un espace de 8 mois, le nombre d'exercices est évidemment trop restreint pour permettre au simple mortel de devenir maître dans l'art du tir. L'habileté au tir ne doit donc pas s'acquérir uniquement par le tir à balle, mais aussi et surtout par des exercices de pointage exécutés régulièrement à la maison. Ces exercices sont indispensables pour tous les tireurs qui désirent s'éviter des déceptions et des dépenses inutiles. Le sport du tir, comme tous les autres, ne procure du plaisir à ses adeptes que par les succès qu'ils obtiennent. Or sans travail, point de succès.

Ceci dit, parcourons le programme établi pour ces exercices de pointage.

1. — Une petite tache choisie au hasard sur les objets qui nous environnent, un morceau de papier de la grandeur d'un confetti collé à une fenêtre, une punaise plantée dans la paroi, suffisent pour nous servir de cible. Si ces exercices se font en chambre, le point sur lequel on vise ne doit dans tous les cas pas dépasser la grandeur d'une pièce de 1 centime.

2. — Exercer les différentes positions du tireur, à terre, à genou, debout, jusqu'à ce que l'on puisse rester commodément et as-

sez longtemps dans la même position sans se fatiguer.

3. — S'appuyer la crosse solidement, appuyée entre les muscles de l'épaule et de la poitrine, la joue collée à la crosse. Ne pas serrer trop fortement le fusil dans les mains, c'est une erreur de croire qu'il faille se crispier à son arme pour bien tenir.

4. — Exercer l'œil à pointer en prenant le guidon rasé et contré dans l'encoche de mire.

Avec toutes nos armes d'ordonnance, on vise au pied du but, donc sur cible A à 6 h. au bas du noir.

5. — S'habituer à prendre le cran d'arrêt d'un seul mouvement continu, puis tirer la détente en recourbant lentement l'index et en retenant la respiration.

Au départ du coup, l'œil doit rester ouvert et constater exactement à quel endroit le coup était visé à l'instant du départ.

Tant que ce but ne sera pas atteint, les résultats du tir resteront incertains et surtout médiocres.

6. — Intercaller les exercices de pointage avec quelques mouvements de gymnastique des bras, particulièrement du bras gauche et cela toujours avec arme en main. Ne pas négliger de faire également quelques grandes flexions des genoux. Tous ces mouvements de gymnastique doivent être exécutés lentement et suspendus dès le moment où la fatigue empêchera leur exécution correcte.

7. — Concentrer toute sa volonté sur les points suivants :

Ne jamais lâcher un coup mal visé. Ne pas arracher la détente par un mouvement nerveux qui dénote toujours un moment d'oubli, de peur ou de faiblesse. Ne pas cligner de l'œil au départ du coup.

En observant ces règles, les exercices de pointage ne tarderont pas à produire des résultats surprenants. Le travail accompli sera récompensé par les résultats du tir, dans la même proportion que l'effort donné. Dès lors le tir à balle ne sera plus un simple exercice, mais la quintessence de ce que l'on aura appris à la maison.

Arènes sanglantes. — Ce film fameux, tiré du magnifique roman de Bisco Ibang, est une superbe réalisation. Il convient de souligner les caractéristiques qui ont fait l'immense succès de cette œuvre : intérêt passionnant de l'action, beauté des acteurs et splendeur du pays où ils évoluent.

Exposition d'aviculture de Bulle

Le manque de place nous a obligé de renvoyer jusqu'à ce jour la fin du palmarès de l'exposition d'aviculture qui eut lieu la semaine dernière.

| Italiennes noires | |
|---------------------------------|--------|
| Toffel Louis, Bulle | 1 2 II |
| Italiennes blanches | |
| Verdon Isidore, Bulle | 1 4 I |
| Hambourg argentées | |
| Garin Jules, fils, Bulle | 1 3 I |
| > > > | 1 3 II |
| Bantams | |
| Corboz Olivier, Marsens | 1 1 I |
| > > > | 1 1 II |
| PIGEONS | |
| Crotti A. Bulle, Milanais Irisé | 1 1 I |
| Voyageurs | |
| Currat Léonard, Besencens | 1 PH |
| > > > | 3 I |
| Bossel Ernest, Fiàngères | 1 1 I |
| > > > | 2 II |
| PAONS | |
| Romanens Oscar, Bulle | 1 1 PH |
| Charrière Louis, Bulle | 1 1 PH |
| OIES de Toulouse | |
| Genoud Alphonse, Vuadens | 1 1 II |
| Garin Jules, père, Bulle | 1 1 I |
| PINTADES | |
| Suard Gustave, Progens | 1 2 PH |
| Blaser Marie, La Tour | 1 2 II |
| CANARDS | |
| Clavel François, La Tour | 1 1 PH |
| Bondallaz Jules, Bulle | 1 2 I |
| Dupasquier Antonin, La Tour | 1 2 I |
| et Remy Louis, Bulle | 1 2 I |
| DINDONS | |
| Toffel Louis, Bulle | 1 I |
| RESULTATS | |
| I. LAPINS | |
| A. Collections individuelles: | |
| 1. Bracher F., Morat | 92.— |
| 2. Gerber Albert, Bulle | 91,4 |
| > Gremaud Joseph, Belfaux | 91,4 |
| 4. Meyer O., Morat | 91,3 |
| 5. Kolly L., Bellechasse | 90,3 |
| 6. Favre F., Montillier | 89,8 |
| 7. Clément F., Fribourg | 88,9 |
| 8. Corboz A., Monts de Corsier | 87,9 |
| 9. Jöhr A., Morat | 86,9 |
| 10. Poncet A., Morat | 86,5 |
| II. POULES | |
| 1. Crotti Eugène, Bulle | 84,9 |
| 2. Rouvenaz Léonard, Bulle | 84,6 |

| | |
|--------------------------------------|------|
| 3. Schmidt A., La Verrerie | 84,4 |
| 4. Schwaller W., St Antoine | 84,2 |
| 5. Vez A., Frasses (Broye) | 83,4 |
| 6. Clément J., Fribourg | 83.— |
| 7. Vve Duclotter, docteur, Estavayer | 82,7 |
| 8. Verdon Isidore, Bulle | 82,6 |
| 9. Paris Emile, Bulle | 82,2 |
| 10. Lauper P., Löwenberg-s-Morat | 80,1 |
| 11. Glasson Félix, Bulle | 79,7 |
| 12. Charrière Louis, Bulle | 77,5 |

B. Sociétés cantonales:

I. LAPINS

| | |
|--------------|-------|
| 1. Bulle | 91,5 |
| 2. Morat | 90,8 |
| 3. Fribourg | 88,95 |
| 4. Estavayer | 75,2 |

II. POULES

| | |
|--------------|-------|
| 1. Bulle | 84,92 |
| 2. Fribourg | 84,87 |
| 3. Estavayer | 83,22 |

C. Sociétés intercantionales:

I. LAPINS

| | |
|------------------------------------|-------|
| 1. Monts de Corsier | 88.— |
| 2. Associat. jurassienne, Tavannes | 86,10 |

SOCIÉTÉS DE BULLE
Club Montagnard: Assemblée ordinaire à l'Hôtel de l'Ecu, vendredi soir 16 mai, à neuf heures. Divers.

Madame Vve Auguste BARRAS et ses enfants, à Bulle et Lausanne, ont été profondément touchés par les nombreux et bienveillants témoignages de sympathie reçus à l'occasion de la mort de leur très cher et regretté époux et père. Ils se font un devoir d'exprimer leur reconnaissance émue aux autorités, aux administrations, sociétés et employés, ainsi qu'à toutes les personnes qui leur ont témoigné de l'intérêt durant la maladie de M. Auguste Barras et qui ont pris une si vive part à leur grand deuil.

LES MAGASINS Aux VILLES SUISSES, VEVEY
 non seulement habillent bien, mais présentent toujours un assortiment considérable.
VÊTEMENTS et ARTICLES pour Messieurs et Enfants.
 Prix AVANTAGEUX
 Trachel Frères.

Cinéma LUX
SAMEDI, à 8 1/4 h.
DIMANCHE, à 3 et 8 1/4 h.
 Programme sensationnel.
 Extraction du pétrole au Mexique.

ARÈNES SANGLANTES
 avec le célèbre Rudolph Valentino, acteur du Cheik.
 Drame émouvant en 6 parties.
Promettre et tenir
 Comédie gaie en 2 parties
 Dimanche prochain : **JUDEX**, de Louis Feuillade.

SOUSSION
 Le soussigné met en soumission les
travaux de couverture
 de la
ferme de Plaisance
 et bâtiment annexe.
 Pour prendre connaissance des travaux, rendez-vous à Plaisance, le **mardi 30 courant, à 2 h. de l'après-midi.**
 Les conditions déposent au bureau du soussigné. Délai pour dépôt: **le 22 mai.**
Paul MORARD, avocat.

Scieurs.
 On demande p. la France (Jura) **PLUSIEURS BONS SCIEURS** aux multiples.
 S'adresser au plus tôt à **M. L. Dévaud, à Château-d'Oex (Vaud)**

ON CHERCHE
 dans bonne famille du canton de Vaud, ayant petit domaine, un **jeune homme** honnête et de toute confiance, sachant traire, pour soigner 3 ou 4 vaches et travailler à la campagne. Bons soins assurés.
 Adresser offres et prétentions à **Armand Montagnon, Vufflens-la-Ville (Vaud).**

ON DEMANDE
 quelques **bons bûcherons** six à huit francs par jour et nourri. S'adres. chez **Marcel Pilet**, entrepreneur bûcheron, à **Ville-neuve (Vaud).** 1088

L'excellent
VIN de FRUITS de WORB
 est livré en fûts prêts à partir de 50-60 litres par la
GRANDE CIDRERIE BERNOISE à WORB Télép. 70.
 Exposition des cidres à Berne 1923
Diplôme 1^{re} classe.

On cherche jeune homme
 pour soigner les chevaux. Bonne occasion d'apprendre l'allemand ; bon gage et bon traitement.
 S'adresser à **Frères HERREN, Boucherie et commerce de bétail, LAUPEN (Berne).**

ON DEMANDE
 une servante de campagne.
 Entrée de suite.
 S'adres. à **Publicitas Bulle**, sous P. 1463 B.

MODES
 J'ai l'honneur d'aviser mon honorable clientèle que **je me rendrai encore à BULLE les jeudi 22 mai et jeudi 5 juin.**
Marie QUARTENOUD
 Modes, à **TREYVAUX.**

Restaurant - Pension
 Pérolles 14, **FRIBOURG**
 — Près de la Gare. —
Dîners - Soupers
 à prix modérés.
 Cuisine et service soignés.
 Se recommander :
Le SEYDOUX.

Le soussigné avise l'honorable public qu'il a ouvert un
DÉBIT de VINS
 à **RIAZ**
 Marchandises de premier choix.
 — Prix modérés —
 Se recommander.
PUGIN Oscar
 maison Jean BOSSON
 près de la laiterie.

Jeune homme
 actif et de confiance trouverait place pour soigner les porcs. Bonne rétribution. Connaissance de l'allemand désiré. Entrée à volonté.
 S'adresser à la **Porcherie, Vuadens.**

J'OFFRE
 bicyclettes neuves, courses, touristes, qualité irréprochable, bas prix.
SAUDAN, fils,
 rue Tissot, **Bulle.**

Jeune fille
 cherche place
 pour servir dans un magasin ou comme bonne à tout faire, si possible en ville.
 S'adres. à **Publicitas Bulle**, sous P. 1482 B. 1094

Domaine à louer
 A louer par voie de soumission le domaine de **Praz-Jouly, rière Le Pâquier**, de la contenance d'env. **55 poses** en un seul mas ; terrain de première qualité. 1095
 Pour visiter le domaine s'adr. à **M. Charles FAVRE, aux Granges, La Tour-de-Trême.**
 Les soumissions seront reçues jusqu'au **25 mai à 18 heures.**
 Entrée de suite.

A VENDRE
un chien-basset
 pure race, âgé de 7 mois.
 S'adr. au **Bureau du journal.**

Abonnez-vous
 à **„LA GRUYÈRE“**
PHARMACIE D'OFFICE
 Dimanche 18 mai
Pharmacie Ch. REMY

FEUILLETON DE „LA GRUYÈRE“

La Noyée du Vieux-Moulin

PAR AUGUSTE GEOFFROY

Elle pleurait sur le crime entré aux Saules par une porte en même temps que la paix en sortait par l'autre.

Elle pleurait sur cette honnêteté des Taupin à jamais perdue, sur ce secret de mort qu'il lui faudrait à jamais dissimuler dans le fond de son âme, elle pleurait sur sa tranquille insouciance de fermière laborieuse que jamais rien ne pourrait lui rendre.

Elle croyait ne pas pouvoir souffrir davantage qu'elle souffrait en ce moment, la pauvre Louise, et cependant cela n'était, cette connaissance de la culpabilité de sa sœur, que le premier pas fait sur la voie douloureuse qui devait être, pour longtemps, le chemin de sa vie de dévouée aux autres.

Car ce drame avait dans son cœur un contre-coup aussi personnel que cruel et que l'on comprendra plus tard ; l'égoïsme féroce de sa sœur dans la conquête du mari rêvé, son crime anéantissant en même temps ses doux et purs projets de mariage à elle, Louise.

Elle ne se coucha pas ; elle resta sur le banc de bois du berceau, pleurant toujours

dans le vent et dans la nuit, le visage alternativement tourné vers la fenêtre de la chambre où la meurtrière dormait, peut-être, et vers le moulin du Pré-Jacques où dormait, aussi, la noyée, et y dormait pour toujours.

III

Le Chalet du Buisson Rouge.

En pleine forêt, à une demi lieue en arrière du Pré-Jacques, et par conséquent à un peu plus des Saules et de Rambercourt, sur le côté, se dressait une maison forestière à double destination.

Elle servait tout à la fois de rendez-vous de chasse quand le propriétaire des bois environnants, M. Mourot, banquier à Saint-Aubin, y venait tuer du gibier avec ses amis, et elle servait d'habitation ordinaire à ses gardes surveillants et exploitants des coupes, à son piqueur chargé de l'entretien du chenil.

Cette maison forestière s'appelait « Le Chalet du Buisson rouge » et ses constructions s'élevaient au centre d'un rond point gazonné, duquel partaient huit larges avenues dans huit directions différentes, comme les rayons d'un soleil de verdure.

Quand on était au chalet, des routes s'offraient aux regards de quelque côté que l'on se tournât, routes ayant chacune sa physionomie différente d'après l'âge et l'état des coupes, menant à des lieux fort éloignés les uns des autres.

Il n'y avait personne dans la contrée qui ne connût le Chalet de M. Mourot, mais les

gens de Rambercourt plus que les autres, parce que ses habitants y prenaient leurs provisions et avaient avec eux des rapports, journaliers.

Le premier des gardes, le plus âgé, se nommait Laprun.

C'était un brave homme, ancien militaire marié, père de trois enfants ; il ne refusait pas de rendre service aux pauvres diables qui avaient besoin de quelques fagots, d'un timon de voiture ou d'une douzaine de perches, mais il était intraitable sur la question du gibier, et on ne se risquait point à tendre des collets aux chevreuils de sa garderie.

Depuis deux années seulement, M. Mourot lui avait donné un collègue beaucoup plus jeune, quoique Laprun suffisait presque à toute la besogne.

Mais telle avait été la volonté du patron qui paraissait porter un vif intérêt à l'avenir de ce second employé.

Il est vrai qu'en même temps, il avait annoncé son intention d'acquérir une cinquantaine d'hectares nouveaux, dont la vente était prochaine et d'augmenter ainsi l'importance de la propriété forestière.

Le second garde ne ressemblait guère au premier comme allures, langage, habitudes, instruction, et Laprun en était quelque peu jaloux.

On ne lui connaissait pas d'autre nom que celui de M. Raymond, nom sous lequel le patron l'avait présenté à la maison forestière, et sans que personne sût d'où il venait, où il avait été élevé, si ce nom de

Raymond était un prénom ou un nom de famille.

Grand, blond, avec des yeux bleus, une moustache touffue et flottante, une physionomie douce, très poli, très travailleur, un peu sombre mais toujours calme et obligeant, M. Raymond semblait supérieur au poste qu'il occupait.

Il ne se plaignait jamais cependant, avait constamment de bonnes paroles à la bouche, s'acquittait volontiers des corvées les plus dures, aimait si fort la solitude embaumée des bois qu'il y passait même ses dimanches, ne buvant pas, ne jouant pas avec les garçons de son âge.

On le trouvait un peu « aristocrate », mais on ne pouvait lui en vouloir, puisqu'il ne faisait de mal à personne, qu'il saluait tout le monde, payait exactement ses achats et s'empressait de faire les commissions dont on le priait de se charger.

De plus, il connaissait admirablement les choses forestières, arbres, plants, gibier ; et sa compétence était telle en ce qui concernait la chasse en général, que les amis de M. Mourot, depuis qu'ils le connaissaient et l'avaient apprécié, ne voulaient plus avoir affaire qu'avec lui, ne consultaient que lui.

Cette compétence du nouveau venu et la préférence des chasseurs avaient donné, par jalousie, un ennemi implacable à M. Raymond, dans la personne du piqueur qui s'était vu supplanté par lui.

Ce piqueur était un être faux, méchant envieux, un ivrogne et un débauché. (A suivre.)

A LOUER
un petit logement
de 2 chambres et cuisine.
S'adres. à **Publicitas, Bulle,**
sous P 1321 B. 961

Vêtements pour Messieurs et Enfants

Le plus beau choix de la contrée. Maison spéciale de confection.

AUX VILLES SUISSES, VEVEY

Angle des rues du Centre et des Deux-Marchés.
TRACHSEL FRÈRES

Vous trouverez deux fois
meilleurs les Potages Maggi, si vous mesurez
exactement la quantité d'eau, et observez le
temps de cuisson prescrit. Essayez, s'il vous
plaît, les sortes :

Famille
Pois verts
Pois au lard
Vermicelles, etc.

Les blocs de Potages Maggi portent le nom „MAGGI“ et
l'étiquette jaune et rouge.

CIDRE DE GUIN

Boisson saine, hygiénique,
désaltérante et économique.

Demandez le prospectus au

Syndicat agricole de la Gruyère
à **BULLE.**

SOC. FRIB. P. UTILISATION DES FRUITS

Société des Armaillis de la Gruyère.

Tous les membres désirant une photographie
du groupe faite dimanche 11 mai, sont priés de s'inscrire
au local de la Société, Hôtel du St-Michel, à
Bulle, d'ici au 31 mai.

Prière aux membres qui n'ont pas encore
rendu leurs capes, de le faire par la même
occasion.

Terrassiers et Mineurs

sont demandés de suite

à l'heure ou en tâche.

S'adresser : **Chantier de JURIENS, près Romainmôtier** (Canton de Vaud)

Réparations de lits, canapés, etc.

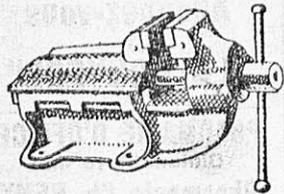
Fourniture et pose de marquises et stores en tous genres.

Sellerie-tapisserie Auxence OBERSON

BULLE — rière l'Hôtel de l'Ecu — BULLE

J. & A. GLASSON

BULLE



Etaux parallèles
Prix avantageux.
Ronces artificielles.
Grillages

-- Nouveaux prix du jour. --

Docteur ALLEMANN de retour

CADILLAC

superbe conduite intérieure, 4 pl.,
entièrement révisée, excellente
occasion, à vendre pour cause de
double emploi, à prix très avantageux.
Ecrire sous chiffres P. 2334 F. à **Publicitas S. A.**
à Fribourg.

Location de fleuries

La Société des Communes
de **BROC** offre à louer la première
fleurie du pâturage du Paquier.

S'adresser à **François BAR-RAS,**
président de la Société
1063

J'offre

Eau-de-vie de fruits à fr. 1.30
Eau-de-vie de prunes, à fr. 1.80
Marc de Lie, à fr. 2.—
Envoi depuis 5 litres.

10 litres, franco gare destinataire.

J. Kunz, Brügg

(près Blenne).

A VENDRE

entre Bulle et La Tour

une maison

d'habitation avec 3 appartements
et terrain attenant.

S'adres. à **Publicitas Bulle,**
sous P 1422 B. 1049

Revendeurs

Nous cherchons partout des revendeurs
pour nos rideaux brodés.

Fabrique de Rideaux

Hermann METTLER

HÉRISAU.

SOUMISSION

La commune de **VUADENS**
met en soumission la fourniture
d'environ 3000 bornes
taillées.

Prendre connaissance du cahier
des charges au **SECRETARIAT COMMUNAL**,
où les soumissions doivent être déposées
pour le 24 mai à 18 heures.
Vuadens le 8 mai 1924.
Le Conseil communal.

Hôtels et Cafés

à remettre
L'INDICATEUR
GRAND-PONT I,
Lausanne. 1071

EXAMEN de la VUE

et conseils gratuits

par **Emile Treuthard** opticien-spécialiste,
30 années de pratique (ancien fondé de
pouvoir de la maison Haldy à Lausanne),
se met à la disposition des personnes
qui désirent des lunettes et pince-nez
modernes munis de verres irréprochables.

SPÉCIALITÉ : Exécution intégrale
des ordonnances médicales. Verres
combinés pour astigmatisme, hypermétropie,
myopie, strabisme, doubles foyers
invisible. Montures spéciales pour
enfants, pour les sports, la chasse
et le tir.

REÇOIT à : Vuadens, mercredi
21 mai, de 10 heures à midi, Hôtel de
Ville ; Bulle, mercredi 21 mai, de 13 h.
à 16 h., Hôtel de l'Union ; Broc, mercredi
21 mai, de 17 à 19 h., Hôtel de Ville ;
Charmey, jeudi 22 mai, de 10 à 12 h.,
Hôtel Maréchal-Ferrant ; Gruyères, jeudi
22 mai, de 14 à 16 heures, Hôtel Fleur
de Lys ; Grandvillard, jeudi 22 mai, de
17 à 18 h., Hôtel Vanil-Noir ; Montbozon,
vendredi 23 mai, de 9 à 11 heures, Hôtel
de Jaman ; Albeuve, vendredi 23 mai, de
12 à 14 h., Hôtel de l'Ange ; Vaudruz,
vendredi 23 mai, de 16 à 17 h., Aubg.
Croix-Verte. **Emile Treuthard, opticien,**
Lausanne, Les Ifs, St-Roch. Tél. 45-49.
Chèques post. 11.922

Plans à l'enquête.

Sont mis à l'enquête publique les plans
de **M. BARRAS Ernest**, agriculteur, à
Bulle, pour la construction d'un hangar
attenant à son bâtiment de la « Pépinière ».

Les observations ou oppositions à ce
projet doivent être adressées par écrit au
SECRETARIAT Communal de Bulle jusqu'au
lundi 26 mai 1924, à midi.

Ville de Bulle.

Travaux en soumission

La commune de **Lessoc** met en soumission
les travaux consistant en **nettoyage, épierage,**
essartage des pâturages de la BRAZ et des
EVOLLIAUX à exécuter en 1924.

Prendre connaissance des conditions
au Bureau communal et déposer les
soumissions auprès de **M. le Syndic** pour
le 26 mai, à 8 h. du soir.

Lessoc, le 13 mai 1924.

Par ordre : *Le secrétaire.*

On demande

pour la France (départ. Saône et Loire)

un aide-vacher

célibataire, sobre et robuste, sachant
traire, pour aider un de ses compatriotes,
chez lequel il logerait. S'adr. à **M. Foulut**, agriculteur,
à **Chagny** (Saône et Loire).

Mise de bétail.



Lundi 19 mai 1924, à 13 heures, **M. Isidore**

MENETREY, au Froumi, à ST-MARTIN, exposera
en mises publiques, sous de favorables conditions
de paiement, tout son bétail, savoir : une jument
de 6 ans et un cheval de 5 ans, 10 mètres-vaches,
reportantes en plus grande partie pour l'automne,
2 taures portantes pour l'automne, 2 génisses
de 15 mois, un taureau de 14 mois, 2 génisses
d'une année, 4 veaux de l'hiver et 6 petits porcs
de 8 semaines.

Tout le bétail est de montagne, de race
laitière et pie-rouge, et fait partie d'un syndicat.
1029

L'exposant : **Isidore MENETREY.**

La crème **RAS** pour chaussures.

Ce n'est pas un dire, mais un fait :
La crème „RAS“ contient de la graisse pure,
La crème „RAS“ brille comme nulle autre,
La crème „RAS“, qui assouplit le cuir, double la
durée de la chaussure.

Dès le 15 avril, mes
boîtes sont pourvues d'un
système patenté d'ouverture.

A. SUTTER, OBERHOFEN (Thurgovie).
Fabriques de produits chimiques-techniques.



Bonnes chaussures à bon marché.

Nous expédions franco contre remboursement :

| | |
|--|----------------|
| Souliers militaires ferrés, solides | N° 40/48 22.— |
| de dimanche p. mes., Box-vachette Derby | N° 40/48 20.— |
| de dimanche p. messieurs, cuir ciré | N° 40/48 18.— |
| de travail ferrés p. messieurs | N° 40/48 18.— |
| à lacets de diman. p. dames, Box-vachette | 36/43 18.50 |
| à lacets p. dames, cuir ciré, forme Derby | N° 36/43 16.— |
| à lacets p. dames, cuir ciré | N° 36/43 15.50 |
| à lacets de dimanche p. garçons, cuir ciré | N° 36/39 16.50 |
| à lacets pour garçons, ferrés | N° 36/39 16.50 |
| à lacets de dimanche p. enfants, cuir ciré | N° 26/29 10.50 |
| à lacets p. enfants, cuir ciré, ferrés | N° 30/35 12.50 |
| à lacets p. enfants, cuir ciré, ferrés | N° 26/29 10.— |
| à lacets | N° 30/35 12.— |

Demandez notre catalogue. - Réparations promptes et bon marché.

Rod. Hirt fils, Lenzbourg

A REMETTRE

à **Fribourg**, dans rue principale,
un bon

magasin d'épicerie

Chiffre d'affaire prouvé. Reprise
selon entente.

S'adresser par écrit sous chiffre
P. 2390 F., à **Publicitas S. A.**,
à **Fribourg.** 1086

ON DEMANDE

une bricole de 7 ou 8 bons

bûcherons

pour travail en tâche.
On embaucherait aussi une
tête bricole pour façonnage d'environ
100 moules de bois (débriés),
ainsi que deux ou trois charretiers.

S'adresser chez **J. Gnorra**, à
Villeneuve (Vaud).